



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} septembre 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 39 de l'ordre du jour provisoire*
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général sur l'Afghanistan

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2210 (2015) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis la publication de mon précédent rapport, le 10 juin 2015 (A/69/929-S/2015/422). Il récapitule également les principaux changements intervenus dans la situation politique et dans les conditions de sécurité, et les événements régionaux et internationaux qui ont concerné l'Afghanistan.

II. Évolution de la situation

3. Au cours de la période considérée, certains progrès qui semblaient propices à la mise en place d'un processus de paix et de réconciliation – notamment la tenue de pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les Taliban – ont finalement laissé place à un climat d'incertitude croissant à la suite de l'annonce du décès du Chef des Taliban, le mollah Mohammad Omar. La Commission spéciale sur la réforme électorale a commencé ses travaux et présenté un premier train de recommandations au Président, M. Ghani, et au Chef de l'exécutif, M. Abdullah, tandis que le Gouvernement s'est employé à faire progresser son programme de réforme économique et à finir de nommer de hauts responsables. L'Afghanistan continue cependant de se heurter à des problèmes interdépendants d'ordre politique

* A/70/150.



et socioéconomique et relatifs à la sécurité, qui constituent autant de menaces pour la population et la cohésion sociale. Le conflit persistant, qui s'est intensifié en plus de s'étendre à d'autres secteurs, a continué de faire de nombreuses victimes et d'entraîner d'importants déplacements parmi la population civile, à mesure que les Forces nationales de sécurité afghanes cherchaient à empêcher les insurgés d'affaiblir le Gouvernement.

A. Évolution de la situation politique

4. Un pas en faveur de la paix a été franchi lorsque des représentants du Gouvernement afghan et des émissaires des Taliban ont tenu leurs premiers pourparlers officiels directs à Murree (Pakistan), le 7 juillet, avec l'aide du Gouvernement pakistanais. La Chine et les États-Unis d'Amérique ont assisté à cette réunion en qualité d'observateurs. Les représentants du Gouvernement afghan et des Taliban se sont entretenus de questions relatives à la paix et la réconciliation et se sont engagés à se réunir de nouveau dans le cadre d'un processus durable. La réunion de Murree a été précédée d'une série de rencontres informelles de divers responsables afghans et représentants des Taliban organisées dans d'autres pays en mai et juin. Si les pourparlers de Murree ont généralement été accueillis favorablement, certains acteurs politiques afghans se sont montrés plus prudents, doutant des intentions des représentants des Taliban et de leur aptitude à représenter l'ensemble du mouvement. Dans une déclaration publiée par les Taliban le 15 juin au nom du mollah Omar, il a été souligné que les « initiatives politiques et les solutions pacifiques » étaient légitimes en vertu de l'islam, ce qui semblait témoigner d'un adoucissement de la position du mouvement à l'égard d'un éventuel processus de paix.

5. Cependant, le 29 juillet, le Gouvernement afghan a publiquement annoncé que le Chef des Taliban, le mollah Omar, était mort en avril 2013 au Pakistan. Le lendemain, un représentant des Taliban a confirmé que le mollah était décédé « des suites d'une maladie », sans donner plus de précisions, et annoncé que le mollah Akhtar Mohammad Mansoor, qui était le bras droit d'Omar depuis 2010, lui succéderait et serait secondé par Sirajuddin Haqqani, le fils de Jalaluddin Haqqani, fondateur du réseau Haqqani, et Haibatullah Akhunzada, ancien Chef des tribunaux des Taliban. Du fait de ces événements, la deuxième réunion des représentants du Gouvernement et des Taliban, qui devait avoir lieu le 31 juillet au Pakistan, a été reportée *sine die*. Dans la première déclaration qu'il a faite en tant que Chef des Taliban le 1^{er} août, le mollah Mansoor a appelé à l'unité du mouvement et à la poursuite du jihad, tout en qualifiant de propagande de l'ennemi les annonces d'un processus de paix.

6. À la suite de l'annonce de la mort du mollah Omar, des dissensions sont apparues entre les dirigeants des Taliban, la nomination du mollah Mansoor ayant manifestement suscité l'opposition d'un certain nombre de membres influents du mouvement, notamment des membres de la famille du mollah Omar et de Sayed Tayyeb Agha, le Chef de la Commission politique des Taliban au Qatar, qui a ensuite démissionné de ses fonctions en signe de protestation manifeste. Malgré cette opposition, de nombreux membres des Taliban ont prêté allégeance au mollah Mansoor et, le 13 août, le Chef d'Al-Qaida, Ayman al-Zawahiri, en a fait de même.

7. Depuis mon précédent rapport, le Gouvernement a nommé deux autres hauts dirigeants. Le 8 juillet, la Chambre basse de l'Assemblée nationale a confirmé la nomination d'un nouveau Gouverneur de la Banque centrale et de l'un des deux candidats qu'il était proposé de nommer à la Cour suprême, Sayed Yusuf Halim. Ce dernier a officiellement pris ses fonctions à la présidence de la Cour suprême le 27 juillet. L'autre candidature à la Cour suprême proposée – pour la première fois celle d'une femme – a été rejetée. Le 4 juillet, la Chambre basse de l'Assemblée nationale a également rejeté le candidat que le Gouvernement avait proposé de nommer au poste de ministre de la défense, Mohammad Masoom Stanikzai. Ce dernier avait été nommé Ministre par intérim le 23 mai et continue d'occuper ces fonctions à ce titre. Parmi les autres postes essentiels à pourvoir avec l'approbation de la Chambre basse figurent notamment celui de ministre de la justice et deux sièges de juge à la Cour suprême. L'Assemblée nationale a suspendu ses travaux pour la période estivale le 22 juillet et se réunira de nouveau le 6 septembre. En outre, 11 autres gouverneurs de province ont été nommés pendant la période considérée, ce qui porte à 23 sur 34 le nombre total de gouverneurs nommés en 2015, dont deux femmes.

8. Le 19 juin, le Cabinet du Président a fait savoir que la Chambre basse de l'Assemblée nationale poursuivrait ses travaux jusqu'aux prochaines élections parlementaires. Le mandat de la Chambre basse devait s'achever le 22 juin comme le prévoyait la Constitution. Lors de réunions avec le Président, la Commission électorale indépendante a proposé deux dates auxquelles il serait possible de tenir les élections de la Chambre basse et des conseils de district, en mai ou en septembre 2016, mais aucune annonce n'a été faite. En l'absence de dates précises des élections, et à la suite de la réduction du montant des contributions accordées par les donateurs d'autres pays aux organismes afghans chargés d'administrer les élections, décrite dans mon rapport précédent, la Commission électorale indépendante a réduit ses effectifs de 911 à 504 personnes et obtenu, par l'intermédiaire du Ministère des finances, des fonds lui permettant de poursuivre ses activités essentielles. Le Gouvernement envisage actuellement la possibilité de modifier la dotation en effectifs et le financement de la Commission indépendante du contentieux électoral.

9. Certains progrès ont été accomplis en matière de réforme électorale, conformément à l'accord conclu entre le Président et le Chef de l'exécutif le 21 septembre sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Le 16 juillet, une Commission spéciale sur la réforme électorale a été de nouveau établie par décret présidentiel, après que le Président et le Chef de l'exécutif en ont arrêté, d'un commun accord, la composition, la présidence et les modalités de fonctionnement. La Commission se compose de 14 membres et dispose d'un mandat de trois mois renouvelable pour adresser au Gouvernement des recommandations sur la réforme électorale. Mon Représentant spécial adjoint, Tadamichi Yamamoto, y représente l'ONU en qualité de membre sans droit de vote et y siège à titre consultatif.

10. Le 30 août, la Commission spéciale sur la réforme électorale a présenté un premier train de recommandations au Chef de l'exécutif, en mettant l'accent sur les réformes à mener pour les prochaines élections. Au terme de cinq semaines de délibérations intensives, elle a recommandé d'apporter des modifications au système électoral afghan et aux organes chargés de l'administration des élections, ainsi que d'annuler toutes les cartes d'électeur existantes et de constituer une liste électorale à l'échelle du pays. Au cours de ses travaux, elle a mené des consultations nombreuses et diverses, à la fois à Kaboul et dans des capitales de province

stratégiques, en rencontrant un vaste ensemble de parties prenantes, dont des partis politiques, d'éminentes personnalités politiques, des autorités des provinces, des représentants de la société civile, des chefs religieux et des organisations internationales œuvrant dans le domaine des élections en Afghanistan. L'ONU a fourni des conseils spécialisés à la Commission, compte tenu des meilleures pratiques internationales en la matière, et facilité certaines de ses consultations extérieures, notamment les visites effectuées dans les provinces.

11. Comme le Président l'avait demandé au Conseil des ministres le 23 avril, tous les ministères et organes du pouvoir exécutif ont, à l'exception du Ministère de la défense, présenté au cours de la période examinée des stratégies portant sur 100 jours. Considérées dans leur ensemble, ces stratégies incarnent le programme de réforme du Gouvernement, bon nombre d'entre elles ayant été présentées publiquement afin de prouver la volonté de transparence du Gouvernement et l'importance qu'il attache au principe de responsabilité. Le 28 juin, le Représentant spécial du Président pour les réformes et la bonne gouvernance, Ahmad Zia Masoud, a présenté son rapport sur les projets de réforme administrative et formulé des recommandations visant à renforcer les capacités existantes dans le domaine de la lutte contre la corruption, de la participation à la vie politique et de la fonction publique.

12. Près d'un an après sa constitution, le Gouvernement d'unité nationale fait toutefois l'objet d'importantes pressions politiques intérieures, exacerbées par les difficultés économiques et les problèmes de sécurité. Parmi les détracteurs du Gouvernement actuel figurent l'ancien Président Hamid Karzaï, plusieurs membres de son entourage politique et un certain nombre de chefs moudjahidin. Tous ont fait part de leur désaccord avec les gestes d'ouverture du Président Ghani en direction du Pakistan, en particulier avec un mémorandum d'accord qui aurait été conclu en mai entre la Direction nationale afghane de la sécurité et les services de renseignements pakistanais. Le 14 juillet, le Président Ghani a consulté l'ancien Président en vue d'envisager la possibilité de coopérer à l'avenir.

13. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a lancé quatre initiatives visant à promouvoir dans les provinces de Baghlan, Bamyân, Daykundi et Kunduz un dialogue ouvert à tous qui soit conduit et contrôlé par les Afghans. Ces initiatives consistent principalement à coopérer avec les oulémas locaux et ont permis de formuler des recommandations visant à appuyer le rôle de ces derniers dans les tentatives de médiation et les mécanismes de règlement de conflit locaux, de façon à remédier aux facteurs de conflit. Les oulémas ayant participé à ces initiatives ont demandé au Gouvernement de veiller à coordonner les activités de réconciliation menées aux niveaux local et national. Le 15 juillet, le Dialogue du peuple afghan pour la paix, une organisation de la société civile bénéficiant du soutien de la MANUA, s'est félicité du dialogue établi entre des membres du Gouvernement et des représentants des Taliban et a appelé à la cessation des hostilités et à l'adoption de mesures concrètes visant à atténuer les effets du conflit sur la population civile. L'organisation a également demandé aux parties de tenir compte des besoins de la population, y compris les femmes et les jeunes, lors de toute négociation.

B. Sécurité

14. Le nombre d'atteintes à la sécurité est resté relativement stable au cours de la période considérée, mais, pris dans leur ensemble, les chiffres indiquent une diminution de 4,6 % par rapport à la même période en 2014. Le conflit de longue durée s'est cependant intensifié, en plus de s'étendre à d'autres secteurs. On a par ailleurs observé une nette hausse du nombre d'attaques spectaculaires perpétrées à Kaboul à la suite de la confirmation du décès du mollah Omar, ainsi que des affrontements entre divers éléments hostiles au Gouvernement dans plusieurs régions.

15. L'ONU a continué de surveiller les atteintes à la sécurité qui compromettent les activités, la mobilité et la sécurité des civils et sont susceptibles de nuire à l'exécution des activités et des programmes des organismes des Nations Unies. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, l'ONU a recensé 6 096 atteintes à la sécurité dans l'ensemble du pays, ce qui représente une diminution de 4,6 % par rapport à la même période en 2014 (pendant laquelle avait eu lieu le deuxième tour de l'élection présidentielle) et correspond au niveau enregistré pendant la même période en 2013. Sur le plan géographique, le conflit s'est principalement étendu dans les régions du nord-est autour des provinces de Kunduz, Badakhshan et Badghis, dans le nord-ouest à proximité de la province de Faryab, dans le sud-est de la province de Nangarhar et dans le sud, notamment dans la province de Hilmand. La plupart des atteintes signalées se sont produites dans le sud et l'est du pays, 44,5 % d'entre elles ayant eu lieu dans les provinces de Kandahar, Nangarhar, Ghazni, Hilmand et Kounar. Pendant le ramadan et les festivités de l'Aïd al-Fitr qui ont suivi, le nombre d'atteintes à la sécurité a atteint le deuxième niveau le plus élevé observé depuis 2003 pendant le mois sacré, ce qui montre que, contrairement aux années précédentes, il n'y a eu aucune véritable réduction de la violence malgré les appels à la cessation des hostilités lancés aux éléments antigouvernementaux par les dirigeants politiques et chefs religieux afghans, ainsi que par l'ONU.

16. La période considérée a été marquée par les tentatives concertées faites par des éléments hostiles au Gouvernement pour s'emparer de chefs-lieux de district dans un certain nombre de provinces et les maintenir sous leur contrôle. Ces tentatives ont abouti à la prise de sept chefs-lieux de district, soit un nombre nettement plus élevé que lors des années précédentes, dont cinq ont ensuite été reconquis par les Forces nationales de sécurité afghanes. Cependant, plusieurs de ces chefs-lieux sont restés sous le contrôle d'éléments hostiles au Gouvernement pendant longtemps, ce qui a permis à ces derniers d'y réaliser d'importantes avancées, notamment en matière de propagande. Au cours de la période considérée, les Forces de sécurité afghanes ont lancé une série de contre-offensives et d'opérations de ratissage dans l'ensemble des zones contestées. Une opération de grande envergure a notamment été menée dans la province de Nangarhar en mai et semble avoir contribué à la diminution du nombre d'atteintes à la sécurité dans les environs de la ville de Jalalabad. Des opérations ont ciblé des districts stratégiques de la province en août. D'autres ont également été menées au cours de la période considérée dans les provinces de Hilmand, Ghor et Faryab. Bien que les Forces de sécurité afghanes aient gardé le contrôle de la vaste majorité des chefs-lieux de district dans l'ensemble du pays, les éléments hostiles au Gouvernement et d'autres groupes illégalement armés ont continué d'intimider la population dans de nombreuses zones rurales.

17. Bien que ces offensives témoignent de la volonté des éléments hostiles au Gouvernement de s'emparer de territoires, en particulier dans les régions rurales isolées, les moyens dont disposent les Forces de sécurité afghanes leur ont permis d'empêcher en grande partie toute conquête territoriale durable et aucune capitale de province n'est tombée aux mains des insurgés. Les Forces de sécurité afghanes continuent cependant de se heurter à des difficultés, notamment en ce qui concerne le renforcement ou le réapprovisionnement de leurs unités dans des régions éloignées. Craignant qu'elles ne soient pas toujours en mesure de contrecarrer les éléments hostiles au Gouvernement, certains, en particulier d'anciens chefs moudjahidin, ont appelé à la constitution de milices progouvernementales, dites forces de défense locales. La MANUA a été informée de la progression importante de ce phénomène depuis mai, des informations faisant état de la constitution ou du renforcement de milices progouvernementales dans le nord, l'ouest et le sud du pays.

18. Comme par le passé, les affrontements armés représentent la majorité des atteintes à la sécurité (53 %). Vient ensuite le recours aux engins explosifs improvisés (26 %). Les éléments hostiles au Gouvernement ont également tenté de s'imposer par des actes d'intimidation et en faisant régner la peur, ce qui explique que le nombre d'assassinats sélectifs se maintient à un niveau élevé. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, 291 assassinats et tentatives d'assassinat ont été signalés, soit 11,4 % de plus qu'au cours de la même période en 2014. Les éléments hostiles au Gouvernement ont également perpétré de nouveaux attentats spectaculaires dans la capitale du pays et les capitales de province. Bien que ces attentats visent ostensiblement le Gouvernement et les forces internationales, les civils en sont les principales victimes. Parmi les graves attaques menées pendant la première partie de la période considérée figurent un attentat perpétré à l'Assemblée nationale le 22 juin et des attaques contre des convois militaires internationaux à Kaboul les 30 juin, 7 juillet et 22 août, ainsi que des attentats-suicides contre l'armée afghane et des cibles gouvernementales dans les capitales provinciales de Kandahar (le 25 mai), Jalalabad (le 31 mai), Lashkar Gah (le 30 juin) et Khost (le 12 juillet). À la suite de l'annonce du décès du Chef des Taliban, le mollah Omar, la ville de Kaboul a été le théâtre d'une série d'attaques du 7 au 10 août, dont des attentats-suicides perpétrés à proximité d'une base de l'armée nationale afghane, de l'École de police, d'une base militaire internationale et de l'aéroport international de Kaboul, qui ont fait 55 morts et plus de 330 blessés.

19. S'agissant de la violence entre insurgés, le nombre d'affrontements signalés entre d'une part l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et ses affiliés et d'autre part les Taliban a nettement augmenté au cours de la période considérée. Les heurts les plus importants ont eu lieu dans la province de Nangarhar, où 48 cas ont été signalés pendant la période allant de mai à juillet, ce qui s'est traduit par un nombre important de victimes dans les deux camps et des déplacements parmi la population locale. Ces affrontements seraient nés de désaccords portant sur le pouvoir idéologique ainsi que le contrôle financier de circuits de contrebande transfrontières lucratifs. Des frappes aériennes des forces internationales auraient tué plusieurs membres locaux de haut rang de l'EIIL dans la province. Des affrontements similaires, quoique de nettement moindre envergure, ont également été observés en mai dans la province de Farah. La plupart des combattants qui seraient affiliés à l'EIIL semble être d'anciens membres désenchantés des Taliban afghans, de Tehrik-e-Taliban Pakistan ou de groupes précédemment associés à Al-Qaïda, tels que le

Mouvement islamique d'Ouzbékistan. Au cours de la période considérée, l'antagonisme profond entre l'EIIL et ses groupes affiliés et les Taliban a été attesté par la propagande et les représailles violentes des deux parties l'une contre l'autre.

20. Durant la période considérée, 26 incidents consignés comme atteintes à la sécurité ont été dirigés directement ou indirectement contre des organismes des Nations Unies. La plupart visaient des membres du personnel des Nations Unies, qui ont notamment été victimes d'actes criminels et d'intimidation. En outre, deux convois ont été pris pour cibles dans les provinces de Balkh (le 2 mai) et Paktya (le 13 juillet). Malheureusement, pendant cette dernière attaque, un membre du Service de protection diplomatique qui escortait le convoi des Nations Unies a été tué et trois autres ont été blessés lorsque leur véhicule a été touché par un engin explosif improvisé télécommandé. Aucune victime n'a été à déplorer parmi le personnel des Nations Unies et aucun bien des Nations Unies n'a été endommagé.

C. Coopération régionale

21. Le Gouvernement afghan a continué de collaborer avec ses partenaires régionaux tout au long de la période considérée. Le Chef de l'exécutif, M. Abdullah, a participé à la Conférence internationale de haut niveau sur la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » qui s'est tenue les 9 et 10 juin à Douchanbé, au cours de laquelle il a souligné que l'Afghanistan était prêt à instaurer une collaboration constructive pour résoudre les problèmes de ressources en eau rencontrés au niveau régional. Lors de réunions bilatérales organisées en marge de la Conférence, il a discuté de questions de sécurité et de relations économiques, notamment avec le Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon, le Premier Ministre de ce pays, Qohir Rasulzoda, et le Secrétaire général. Le 14 juillet, le Président Ghani a salué la signature du Plan d'action global conjoint entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3/EU+3 indiquant qu'il voyait là l'occasion de renforcer la paix, la stabilité et la coopération économique dans la région. L'Afghanistan a accueilli deux réunions préparatoires à la sixième réunion ministérielle de haut niveau de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, qui se tiendra à Kaboul le 4 septembre.

22. Si la période considérée a été marquée par les efforts déployés pour resserrer les liens entre l'Afghanistan et le Pakistan, les relations entre les deux pays demeurent difficiles. Début juin, le Président Ghani aurait adressé aux autorités pakistanaises une lettre, dont la presse a eu connaissance à la suite d'une fuite, dans laquelle il aurait formulé un certain nombre d'exigences en vue d'amener le Pakistan à empêcher que les Taliban ne mènent des opérations et à appuyer le processus de paix. De nouveaux incidents touchant à la sécurité survenus le long de la frontière, dont un grand nombre de tirs transfrontaliers et de tirs indirects, ont exacerbé les tensions et incité les deux pays à déposer des protestations officielles. Les dirigeants afghans et pakistanais ont toutefois poursuivi leur collaboration constructive, l'accent étant plus particulièrement mis sur le processus de paix. Le positionnement du Pakistan comme intermédiaire dans les pourparlers officiels entre le Gouvernement afghan et les Taliban a contribué à l'amélioration des relations en juillet, après la tenue de négociations fructueuses à Murree. Cependant, les attaques meurtrières susmentionnées qui ont eu lieu à Kaboul et l'arrivée de nouveaux dirigeants taliban, début août, ont conduit le Président Ghani à critiquer

publiquement le Pakistan et à l'exhorter à prendre d'urgence des mesures contre les Talibans, afin surtout d'empêcher ces derniers d'utiliser le territoire pakistanais pour préparer leurs opérations. Le 13 août, alors qu'en Afghanistan l'hostilité à l'égard du Pakistan allait croissant, le Président Ghani a envoyé une délégation de haut niveau à Islamabad pour discuter des moyens d'améliorer la coopération en matière de sécurité avec des homologues pakistanais. De son côté, le Pakistan a condamné les attaques et présenté ses condoléances, soulignant sa détermination à appuyer les efforts conjoints visant à lutter contre le terrorisme. Il a également sollicité la collaboration du Gouvernement afghan pour éviter que des attaques publiques ne soient proférées contre le Pakistan.

23. Les États d'Asie centrale et la Fédération de Russie ont continué à déplorer la propagation de l'extrémisme violent depuis l'Afghanistan. Lors d'une conférence de haut niveau sur le thème de la sécurité et de la stabilité dans la région couverte par l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenue à Moscou le 4 juin, les participants ont salué les efforts déployés par l'Afghanistan pour établir un État pacifique, stable et prospère. À la réunion du Conseil des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui s'est déroulée à Oufa (Fédération de Russie) les 9 et 10 juillet, le Président Ghani a appelé à intensifier la coopération régionale face aux problèmes mettant en cause la sécurité collective, soulignant que les terroristes utilisaient le territoire afghan pour déstabiliser la région. Son appel a été relayé par le Président chinois, Xi Jinping, les États voisins de l'Afghanistan annonçant pour leur part leur intention de renforcer leurs frontières avec le pays.

24. Les efforts engagés pour améliorer l'axe Nord-Sud des infrastructures énergétiques régionales, qui ont des retombées en Afghanistan, se sont intensifiés après les visites en Asie centrale du Premier Ministre pakistanais, Nawaz Sharif, fin mai, et du Premier Ministre indien, Narendra Modi, début juillet. Les deux dirigeants et leurs interlocuteurs ont indiqué vouloir accélérer les projets régionaux menés dans le secteur de l'énergie. Le Premier Ministre Modi et le Président du Turkménistan, Gurbanguly Berdimuhamedov, ont quant à eux promis d'activer le projet de gazoduc TAPI (Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde). Le Premier Ministre du Pakistan, le Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon, et le Président du Kirghizistan, Almazbek Atambeyev, ont également pris l'engagement de faire rapidement avancer le Projet d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud (CASA-1000). Le 7 août, le Comité directeur a choisi la compagnie gazière nationale du Turkménistan, Turkmengaz, pour diriger le consortium chargé de la réalisation et de l'exploitation du projet de gazoduc.

III. Droits de l'homme

25. Le 5 août 2015, la MANUA a publié son rapport semestriel sur la protection des civils dans les conflits armés pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Elle a recensé 4 921 victimes civiles (1 592 morts et 3 329 blessés), chiffre en hausse de 1 % par rapport à la même période en 2014. Ces victimes ont dans leur grande majorité (90 %) été tuées ou blessées lors d'affrontements au sol, par des engins explosifs improvisés, ou lors d'attaques complexes, d'attentats-suicides ou d'assassinats ciblés. Les pertes civiles restent pour l'essentiel (70 %) attribuées aux forces hostiles au Gouvernement; 16 % des pertes sont imputées aux forces progouvernementales (15 % aux Forces de sécurité afghanes et aux factions

favorables au Gouvernement, et 1 % aux forces militaires internationales), et 10 % ne peuvent être attribuées à aucun des deux camps en particulier, les victimes ayant le plus souvent été prises dans des tirs croisés survenus pendant des combats au sol. Les restes explosifs de guerre ont été de 4 % des pertes civiles. Celles-ci restent dues, en premier lieu, aux affrontements au sol et, en second lieu, aux engins explosifs improvisés, bien que le nombre de victimes civiles qu'elles ont occasionnées ait reculé de 19 % et 21 % respectivement par rapport à la même période en 2014. Il apparaît que l'augmentation de 1 % du nombre total de victimes civiles résulte de la hausse de 78 % des pertes civiles imputables à des attaques complexes et à des attentats-suicides, et de la hausse de 57 % de celles dues à des assassinats ciblés. Le rapport précise que les pertes civiles attribuées aux forces progouvernementales ont augmenté de 60 % par rapport à la même période en 2014, avec un total de 796 victimes civiles (234 morts et 562 blessés); il recommande de définir et mettre en œuvre une politique nationale visant à réduire et à prévenir les pertes civiles. Il demande aussi que les forces hostiles au Gouvernement, tout comme les forces progouvernementales, cessent d'utiliser les écoles, les hôpitaux et les cliniques à des fins militaires. Le 11 août, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié son rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan pour l'année solaire 1393 (20 mars 2014-19 mars 2015); les données que contient ce rapport pour ce qui concerne les victimes civiles recoupent en grande partie celles du rapport annuel 2014 de la MANUA relatif à la protection des civils dans les conflits armés.

26. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2015, la MANUA a dénombré 2 985 victimes civiles (934 morts et 2 051 blessés), soit une diminution de 13 % par rapport à la même période en 2014. Il se peut que cette baisse soit due au fait que la forte augmentation des pertes civiles constatée par la MANUA pour la même période l'an dernier ait été liée aux attentats qui ont cherché à miner le processus électoral, en particulier ceux commis lors du deuxième tour de l'élection présidentielle, le 14 juin 2014. Durant la période considérée, 69 % des pertes civiles ont été attribuées aux forces hostiles au Gouvernement, 18 % aux forces progouvernementales (16 % aux Forces de sécurité nationales afghanes, 1 % aux milices progouvernementales et 1 % aux forces militaires internationales), et 10 % des pertes n'ont pu être imputées à aucun des deux camps en particulier, les victimes ayant été prises dans des tirs croisés entre forces favorables et forces hostiles au Gouvernement. Dans 3 % des cas, la responsabilité des pertes civiles, principalement occasionnées par des restes explosifs de guerre, n'a pu être établie. Les affrontements au sol sont demeurés la cause première des 985 pertes civiles (262 morts et 723 blessés), les engins explosifs improvisés constituant la seconde cause.

27. La MANUA s'est dite préoccupée par le nombre d'attentats-suicides et d'attaques complexes que les Taliban et d'autres forces hostiles au Gouvernement ont continué de commettre dans des zones civiles tout au long de la période considérée. Ainsi, le 25 mai, un kamikaze taliban a fait exploser le véhicule piégé qu'il conduisait devant le bâtiment du Conseil provincial de Zaboul, blessant 79 civils, dont 30 femmes et 2 enfants. Le 30 juin, les Taliban ont mené une attaque complexe contre la Police nationale afghane à Lashkar Gah, ville de la province de Helmand. Les assaillants ont tué cinq civils et en ont blessé 62 autres. Trois attentats perpétrés le 7 août ont fait 355 victimes civiles (42 morts et 313 blessés), soit le plus lourd bilan enregistré en un seul jour depuis que la MANUA a entrepris de comptabiliser systématiquement le nombre de victimes civiles, en 2009. Lors de

l'un de ces attentats-suicides, un véhicule piégé a explosé dans le quartier de Shah Shahid, à Kaboul, tuant 15 civils et en blessant 283 autres. Les Taliban ont revendiqué la responsabilité de chacune des attaques susmentionnées, mais ont publié une déclaration niant expressément être à l'origine de l'attentat commis dans le quartier de Shah Shahid.

28. Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2015, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, dirigée par l'ONU, a recensé et confirmé 379 incidents qui ont fait 785 victimes parmi les enfants (220 tués et 565 blessés). Les affrontements au sol, qui ont tué ou blessé au moins 391 enfants, ont été la principale cause de décès (49,8 % des pertes). Au total, 180 des enfants tués ou blessés (22,9 %) ont été victimes d'engins explosifs improvisés utilisés par les forces hostiles au Gouvernement. Ces dernières sont à l'origine de 365 pertes civiles (46,5 % du total), tandis que les forces progouvernementales en auraient causé 203 (26 %). Les données portant sur l'année en cours jusqu'à maintenant montrent que le nombre de victimes recensées parmi les enfants a augmenté en 2015 : le décompte effectué entre le 1^{er} avril et le 30 juin représente le bilan le plus lourd jamais enregistré depuis la création du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information en Afghanistan, en 2009. Les attentats commis contre des établissements scolaires et les personnels qui y travaillent ont également été sensiblement plus nombreux entre le 1^{er} avril et le 30 juin qu'au cours des trois mois précédents; de 15, leur nombre est passé à 52, dont 40 ont fait l'objet d'une enquête à l'issue de laquelle 33 ont été attribués aux forces hostiles au Gouvernement. Des cas de recrutement d'enfants par les forces armées ont été signalés au cours de cette même période; cinq de ces cas ont été confirmés après enquête, trois étant imputés aux Taliban et deux aux Forces de sécurité afghanes.

29. Le 30 juin, le Président Ghani a donné le coup d'envoi du Plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité, initiative issue de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Ce plan d'action, qui couvre la période 2015-2022, consacre l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en place des mesures stratégiques visant à accroître le rôle des femmes au regard des quatre piliers de la résolution 1325 (2000), à savoir la participation, la protection, la prévention, et le secours et le relèvement. Le lancement dudit plan a été le point d'orgue d'un processus consultatif et technique qui s'est étalé sur un an et dont le but était de créer, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, un cadre qui permettrait aux femmes de participer au processus de paix en cours aux niveaux national et infranational. Le 16 juin, l'ONU a lancé sa campagne mondiale « HeforShe » lors d'une manifestation de haut niveau organisée à Kaboul sous le thème « A Brave Man Stands for Women » (Un homme courageux est celui qui défend les femmes). D'éminentes personnalités masculines ont pris la parole à cette occasion pour souligner que les hommes se devaient d'encourager l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et ont fait observer qu'en dépit des progrès accomplis depuis 2001, l'égalité des sexes demeurait un défi majeur. Le 1^{er} juin, le Ministère de la condition féminine a mis en route un plan de 100 jours qui bénéficie d'un appui technique de l'ONU. Parmi les principales activités prévues dans ce plan figurent le déploiement de la Stratégie nationale pour l'élimination des violences faites aux femmes et de la Stratégie relative à la sécurité économique et aux droits des femmes, ainsi que la révision des indicateurs du Plan d'action national en faveur des femmes d'Afghanistan (2008-2018).

30. À la suite du verdict et du prononcé de la peine concernant les personnes accusées de complicité dans le lynchage d'une femme de 27 ans par la foule à Kaboul le 19 mars, le Procureur et tous les condamnés ont introduit un recours auprès de la Cour d'appel de Kaboul. Le 30 juin, celle-ci a rendu sa décision, confirmant tous les verdicts, sauf ceux dont avaient fait l'objet un civil et deux policiers. La Cour a également confirmé toutes les peines d'emprisonnement, mais a commué la peine de mort prononcée contre quatre condamnés en longues peines de réclusion. De nouveaux recours ont été introduits par toutes les parties devant la Cour suprême.

31. Conformément au Plan d'action national pour l'élimination de la torture, le Gouvernement afghan a mis en place, le 4 mai, un comité chargé de sa mise en œuvre, comité composé de hauts fonctionnaires issus des instances gouvernementales compétentes, de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et d'un représentant de la société civile. Le 25 juin, la Direction nationale de la sécurité a publié un arrêté réaffirmant que l'usage de la torture était interdit, en particulier durant les interrogatoires visant à obtenir des aveux.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

32. La réunion des hauts responsables décidée à la Conférence de Londres et consacrée au programme de réforme du Gouvernement, a été organisée le 5 septembre, à Kaboul, par le Gouvernement afghan. Les participants à la réunion du Groupe de contact international qui avait eu lieu le 21 mai étaient auparavant convenus que les hauts responsables devraient réaffirmer les principes du partenariat pour le développement, notamment celui de la responsabilité mutuelle, et présenter ainsi un nouveau cadre de responsabilité mutuelle intégrant le programme de réforme du Gouvernement. Les travaux engagés en la matière se sont poursuivis en parallèle avec d'autres processus menés sous la conduite du Gouvernement, y compris l'élaboration d'un rapport sur l'avancement des réformes en cours, la consolidation des programmes prioritaires nationaux, la présentation au public des plans de 100 jours de différentes institutions de l'exécutif, ainsi que l'examen technique de l'approche retenue par le Gouvernement pour la refonte de la gestion des finances publiques.

33. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des dispositions qui ont été arrêtées le 2 juin avec le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du programme de référence en vue de la réforme économique du pays, notamment les balises et mesures structurelles destinées à améliorer les résultats du secteur bancaire et les recettes nationales. Le Ministère des finances, qui a entrepris de déployer des mesures visant à accroître les recettes nationales, a déclaré avoir engrangé environ 829 millions de dollars à ce titre au cours des six premiers mois de l'exercice budgétaire, ce qui représente une progression de 9,9 % par rapport à l'année précédente. Le Président Ghani a également réaffirmé l'indépendance de la Banque centrale à l'occasion de la cérémonie d'investiture du Gouverneur de cette dernière, le 13 juillet. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de référence devraient faire l'objet d'une évaluation au cours du premier examen, auquel le Gouvernement et le FMI ont prévu de procéder durant la seconde moitié de l'exercice budgétaire.

34. Au cours de la période considérée, les Ministères de l'économie et des finances, la Direction indépendante de la gouvernance locale, ainsi que les ministères de tutelle qui interviennent au niveau infranational, ont pris de nouvelles mesures pour mettre à exécution l'engagement, pris dans le cadre du programme de réforme du Gouvernement, de décentraliser 40 % du budget affecté au développement. Les instances concernées ont élaboré des projets de recommandations appelant à privilégier une approche plus participative et plus décentralisée en matière de planification et de budgétisation du développement, qui sera soumise au Conseil des Ministres pour examen. La Direction indépendante de la gouvernance locale a quant à elle présenté, le 27 juin, son plan de 100 jours qui entend mettre en priorité l'accent sur une délégation infranationale des pouvoirs et des ressources.

35. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts visant à promouvoir l'état de droit et lutter contre la corruption. Depuis sa nomination par le Président Ghani le 27 juillet, le Président de la Cour suprême a commencé à préparer une série de réformes. Les premières discussions qu'il a menées ont principalement cherché à définir quelles devaient être les priorités des réformes, à savoir accroître la transparence des décisions et actes judiciaires, renforcer les mesures de lutte contre la corruption, améliorer l'accès à la justice, mieux former les magistrats et renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur général a continué de s'employer à poursuivre les personnes impliquées dans l'effondrement de la Banque de Kaboul. Il a ainsi annoncé que deux anciens dirigeants de la Banque de Kaboul avaient été arrêtés le 25 juin, que des mesures permettant de geler les avoirs de 155 autres personnes et de leur interdire de voyager avaient été prises le 6 juillet, et que deux débiteurs de la Banque de Kaboul avaient été interceptés à l'aéroport le 27 juillet alors qu'ils tentaient de quitter le pays. En juin et en août, le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption a publié trois avis de « risques de corruption » visant le système de paiements versés aux martyrs et invalides de guerre, les procédures d'enquête menées dans le cadre de la législation relative à l'élimination des violences faites aux femmes, et l'enregistrement des documents officiels dans le système judiciaire. Du 1^{er} au 5 juin, une réunion conjointe a rassemblé des experts afghans de la lutte contre la corruption et leurs homologues de deux pays évaluateurs chargés de procéder à un examen obligatoire de l'application par l'Afghanistan de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

36. Au cours de la période considérée, le Ministère de l'intérieur a mis en place une Direction générale de la coopération internationale, parachevant ainsi le transfert du secrétariat du Conseil international de coordination de la police au Ministère de l'intérieur. Il s'agit d'une étape importante dans les efforts engagés par le Gouvernement pour s'approprier le développement institutionnel des services de police et la coordination des fonds provenant des partenaires internationaux. En outre, depuis que le Ministère de l'intérieur a, le 9 décembre 2014, inscrit dans sa stratégie nationale la constitution de conseils représentant les personnels de police féminins, les progrès accomplis en ce sens se poursuivent : 23 de ces conseils ont ainsi été créés durant la période considérée et, à la date du 20 août, il en existait 75, soit 45 déployés dans des services du Ministère de l'intérieur et les districts de police de Kaboul, et 30 dans les provinces.

37. Le 30 juin, le Ministère de l'intérieur a approuvé le maintien, pour une durée supplémentaire de 18 mois, du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Conformément aux orientations données par le Président Ghani, le projet viendra appuyer le renforcement des capacités du Ministère de l'intérieur. Quelque 843 millions de dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale seront versés au Ministère des finances pour couvrir les salaires de plus de 150 000 policiers, et 38 millions de dollars serviront à contribuer au développement des moyens et à une réforme plus large de la sécurité et de la justice.

V. Aide humanitaire

38. Le conflit en cours entre les forces gouvernementales et les réseaux au sein desquels sont associés des insurgés et des terroristes internationaux a provoqué d'importants déplacements de population et a eu des conséquences de plus en plus lourdes pour les civils lors de la période examinée. L'expansion continue du conflit depuis le sud et le sud-est vers le nord de l'Afghanistan a entravé l'action des agents humanitaires, au motif surtout que nombre des personnes déplacées du fait du conflit se trouvent dans des zones que les hostilités qui se poursuivent ont rendues inaccessibles aux organismes humanitaires.

39. Les déplacements de population provoqués par le conflit prennent sans cesse plus d'ampleur dans presque toutes les régions en raison des opérations menées par les réseaux au sein desquels sont associés des insurgés et des terroristes internationaux, et du fait aussi des contre-offensives lancées par les Forces nationales de sécurité afghanes. Au 30 juin 2015, l'Équipe spéciale sur les personnes déplacées dans leur propre pays a estimé à 103 000 le nombre de personnes déplacées en 2015 du fait du conflit. Cela représente une hausse de 77 % par rapport à la même période en 2014. Le plus grand nombre de déplacés a été enregistré dans la province de Kunduz, où l'on en a recensé 37 523. Des déplacements de population ont également été déclenchés par des affrontements dans l'est du pays entre les Taliban et d'autres groupes revendiquant leur allégeance à l'EIIL. Du 1^{er} mai au 30 juin, l'Organisation et ses partenaires humanitaires ont prêté assistance à environ 259 160 personnes déplacées en raison du conflit en leur fournissant quelque 3 634 tonnes de nourriture. L'Organisation a entamé des préparatifs pour pouvoir venir en aide aux déplacés au cours de l'hiver.

40. Du 15 mai au 31 juillet, 25 des 34 provinces ont connu des conditions météorologiques extrêmes, qui se sont notamment traduites par des inondations dues à la fonte des neiges, à l'érosion des berges et à de fortes pluies. Au total, 19 personnes ont été tuées et 13 blessées; 1 200 habitations ont en outre été détruites et 1 400 endommagées. En tout, 18 160 personnes, dont 6 100 qui ont dû quitter leur logement, ont été touchées par ces catastrophes naturelles et ont reçu l'aide de l'Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes et des organismes humanitaires. Au cours des mois de mai et juin 2015, l'ONU a porté assistance à 16 135 personnes touchées par des catastrophes naturelles dans tout le pays, en leur fournissant 425 tonnes de nourriture.

41. Des difficultés d'accès ont continué de compliquer les initiatives d'éradication de la poliomyélite dans le sud et l'est de l'Afghanistan ainsi que dans les régions de l'ouest et du sud-est du pays. De mai au début du mois d'août, l'Organisation et

d'autres parties prenantes concernées se sont rencontrées pour assurer la reprise des campagnes de vaccination dans la province de Kandahar où plus de 523 000 enfants âgés de moins de 5 ans n'avaient pu recevoir un vaccin contre la poliomyélite. Les campagnes de vaccination ont repris dans la province de Kandahar le 23 août. Depuis le précédent rapport, sept nouveaux cas de poliomyélite ont été confirmés en Afghanistan, ce qui porte à huit le total de cas dénombrés en 2015. Cinq des nouveaux cas se sont déclarés dans les provinces occidentales de Farah et d'Hérat, et sont génétiquement liés à la souche virale de la poliomyélite qui revêt un caractère endémique dans la province de Kandahar. Entre le 1^{er} mai et la mi-août, deux journées nationales de vaccination et trois journées de vaccination au niveau infranational ont été organisées. L'objet de ces journées est de vacciner environ 9 millions d'enfants.

42. Des réunions de la Commission tripartite se sont tenues à Kaboul le 21 août avec l'Afghanistan, le Pakistan et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et le 17 août avec l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le HCR. Elles ont permis de poursuivre la planification du rapatriement librement consenti et progressif, dans la sécurité et la dignité, des réfugiés afghans, et de la gestion continue des réfugiés au Pakistan et en République islamique d'Iran. Un groupe baptisé les Amis de la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, composé notamment de donateurs, d'acteurs du développement, d'entités des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de représentants des Gouvernements afghan, pakistanaï et iranien, a été constitué à Kaboul le 16 juin. Le portefeuille d'activités de la stratégie précitée, qui s'articule autour de toute une série de projets de réinsertion et de développement menés par de multiples organismes, a été récemment revu. Il comprend des projets, des activités et les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. La Haute Commission sur les migrations, dirigée par le Président Ashraf Ghani, a tenu sa première réunion le 22 juin. Il a été convenu que le Sous-Comité du Conseil des ministres serait chargé de mettre en œuvre les décisions de politique générale par l'intermédiaire des ministères de tutelle compétents. La MANUA, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) seront appelés à appuyer le secrétariat de la Haute Commission.

43. Le nombre de sans-papiers afghans revenus spontanément ou expulsés de la République islamique d'Iran et du Pakistan a augmenté au cours des six premiers mois de 2015. Les agents en poste aux points de passage de la frontière ont enregistré le retour en Afghanistan de 91 458 individus en provenance du Pakistan au premier semestre 2015, contre 21 866 pendant la même période en 2014. Depuis la République islamique d'Iran, 243 107 personnes sont spontanément rentrées ou ont été expulsées au cours du premier semestre 2015, contre 220 564 pendant la même période en 2014. Les retours du Pakistan ont augmenté de 418 % par rapport à la même période en 2014. La plupart des Afghans revenant du Pakistan ont passé entre quinze et vingt-cinq ans hors de leur pays d'origine. Le nombre de retours opérés dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti du HCR s'est considérablement accru : 43 695 individus ont emprunté cette filière (essentiellement en provenance du Pakistan) entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015, contre 9 364 pour la même période en 2014. Le suivi des rapatriés suscite encore et toujours des questions, en ce qu'il fait ressortir des allégations indiquant que le Pakistan exerce des pressions sur les réfugiés pour leur faire prendre le chemin du retour.

44. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires continuent de répondre aux besoins de 217 000 réfugiés en provenance du Pakistan qui sont entrés dans le sud-est de l'Afghanistan à la suite des opérations militaires menées dans le Waziristan-Nord. Aucun retour des réfugiés à grande échelle n'est attendu en 2015, comme en témoignent la construction d'abris provisoires par des réfugiés et les propos recueillis auprès des familles, qui ont déclaré espérer rentrer d'ici deux à trois ans. Les interventions demeurent nettement insuffisantes, faute de moyens, en particulier pour ce qui concerne les produits alimentaires; la limitation des ressources fait que les réfugiés ne reçoivent actuellement qu'environ 30 % des rations alimentaires standard.

45. Du 1^{er} janvier au 31 juillet, 140 incidents consistant en des atteintes à la sécurité du personnel, des biens et des structures humanitaires et en des dégradations visant des établissements de soins de santé ont été enregistrés, chiffre en baisse par rapport à la même période en 2014. Ces incidents ont notamment mené à l'assassinat de neuf travailleurs humanitaires dans la province de Balkh le 2 juin, ainsi que de cinq personnes œuvrant pour des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et de deux autres travaillant pour des ONG internationales à Kaboul le 13 mai. En outre, 28 travailleurs humanitaires ont été blessés et 90 enlevés au cours des sept premiers mois de 2015. Le 2 juillet, un hôpital de la province de Kunduz épaulé par une organisation non gouvernementale a dû être temporairement fermé après que les Forces de sécurité ont pris d'assaut l'établissement et auraient proféré des menaces à l'adresse du personnel médical alors qu'elles recherchaient un individu soupçonné d'être un insurgé qui y aurait été soigné.

46. Au 30 juin, selon le Service de surveillance financière, l'ensemble des fonds humanitaires s'élevait à 197 millions de dollars, dont 124,3 millions sont destinés à des activités menées dans le cadre du plan d'aide humanitaire et 72,7 millions à d'autres initiatives (celles du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, par exemple). Le rapport semestriel du plan d'aide de 2015 a revu le montant du financement nécessaire, qui a été estimé à 417 millions de dollars, alors qu'il avait été initialement fixé à 405 millions, de façon à tenir compte de l'augmentation des besoins des réfugiés et des rapatriés. En outre, l'approche intersectorielle de l'aide humanitaire réorganise actuellement l'affectation des ressources des stratégies existantes afin de lutter contre la hausse marquée du nombre de personnes déplacées en raison du conflit et de répondre aux besoins les plus critiques. Au début du mois de juillet, le Coordonnateur des interventions d'urgence a alloué un montant de 8 millions de dollars à l'Afghanistan au titre du guichet financement insuffisant du Fonds central pour les interventions d'urgence. Ces fonds sont en cours d'attribution par ordre de priorité pour faire en sorte de répondre aux besoins immédiats des personnes récemment déplacées en raison du conflit, et de combler le manque de fonds qui n'avait pas permis de faire face à l'ensemble des besoins des personnes déplacées en 2014.

VI. Lutte contre les stupéfiants

47. Le Système afghan d'information sur les drogues élaboré par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants, en collaboration avec l'Organisation, a été mis en place le 23 juin. Le Ministère estime que ce système constitue un élément essentiel de l'action qu'il mène pour diriger et coordonner la lutte contre les stupéfiants, étant

donné qu'il rassemble des informations vérifiées fournies par tous les ministères de tutelle et les partenaires internationaux qui prennent part à des initiatives en la matière. Il permettra d'avoir accès aux données les plus récentes concernant tous les indicateurs disponibles en matière de stupéfiants en Afghanistan, notamment ceux relatifs à l'élimination de ces substances, à leur culture et à leur prix, à la capacité de traitement, aux peines d'emprisonnement, aux solutions de subsistance alternatives et aux saisies, afin d'étayer l'analyse des tendances ainsi que l'élaboration de politiques et leur évaluation.

48. À la fin de la période annuelle de culture du pavot à opium en 2015, il a été établi qu'au total, 3 760 hectares consacrés à cette culture avaient été détruits dans 12 provinces dans le cadre du programme gouvernemental destiné à éliminer la culture du pavot. Ce chiffre est en augmentation de 40 % par rapport aux 2 692 hectares de 2014. Depuis mai, deux personnes ont été blessées lors d'opérations d'éradication. Dans l'ensemble, les incidents portant atteinte à la sécurité ont reculé au cours de la période d'élimination de ces cultures en 2014, grâce à une meilleure coordination entre le Ministère de lutte contre les stupéfiants et les Ministères de la défense et de l'intérieur; il a ainsi été possible de détruire des cultures situées à proximité de zones où sont postés des militaires et donc de susciter moins de résistance face à ces opérations.

49. Entre le 10 mai et le 12 août, les services de détection et de répression afghans ont mené 735 opérations de lutte contre les stupéfiants qui ont abouti à la saisie d'environ 16 161 kilogrammes de substances, ce qui représente une diminution par rapport aux saisies réalisées lors de la même période en 2014. Les quantités saisies comprenaient 1 911 kilogrammes d'héroïne, 8 142 kilogrammes d'opium, 6 104 kilogrammes de haschisch et 4 kilogrammes de méthamphétamine. En outre, 372 kilogrammes de précurseurs solides et 74 litres de précurseurs liquides ont été saisis. Les opérations ont également conduit à l'arrestation de 777 suspects et à la saisie de 149 véhicules et de 59 armes; elles ont aussi causé malheureusement la mort de deux membres des Forces de sécurité. D'importantes saisies ont encore été signalées dans les aéroports internationaux afghans : les services de détection et de répression ont fait état de 25 saisies représentant un total de 25 kilogrammes de stupéfiants au cours de la période examinée.

VII. Appui à la Mission

50. La MANUA a continué de passer en revue les ressources opérationnelles et de les adapter afin que puissent être menées les activités qu'elle a reçu mandat d'exécuter dans l'ensemble du pays. Les préparatifs en vue du démarrage de la prochaine phase du progiciel de gestion intégré Umoja se sont poursuivis tout au long de la période considérée. Des activités de formation et de renforcement des capacités du personnel ont été entreprises dans le cadre de ces préparatifs, en étroite consultation avec le Bureau d'appui commun de Koweït.

VIII. Observations

51. Ces trois derniers mois, le Gouvernement a poursuivi les efforts qu'il a engagés face aux difficultés croissantes que connaît le pays sur les plans politiques et économique ainsi qu'en matière de sécurité. Je me félicite de constater que le

Gouvernement d'union nationale est déterminé à mieux faire respecter le principe de responsabilité et à en finir avec la corruption, deux conditions essentielles pour garantir la viabilité budgétaire et ouvrir la voie, à plus long terme, à une croissance économique équitable. Les mesures visant à concrétiser le programme de réformes qui a été défini à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan ont été mises en chantier et le Gouvernement a fait état d'avancées pour un certain nombre d'entre elles, à savoir la refonte des mécanismes de recouvrement des recettes fiscales et de passations de marchés, le durcissement des dispositifs de lutte contre la corruption, la restructuration des salaires versés dans la fonction publique et l'amélioration des conditions d'investissement. Le Gouvernement travaille à l'élaboration de projets de réforme et de développement destinés à soutenir la réalisation de ses objectifs d'autonomie et de croissance; il prépare également un nouveau cadre de responsabilisation mutuelle qui fera la synthèse des principales caractéristiques des différents projets prioritaires en prévision de la prochaine conférence ministérielle consacrée au développement. À mesure que le programme du Gouvernement prendra corps, il faudra que les dirigeants afghans s'assurent, de concert avec le secteur privé et la société civile, que ce processus de réforme protège les droits et réponde aux besoins de tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables. Je prends note avec satisfaction de la récente tenue d'une réunion de hauts responsables, qui a donné au Gouvernement et à ceux qui le soutiennent au plan international l'occasion de renouveler leur attachement aux critères adoptés d'un commun accord et d'encourager une utilisation plus efficace de l'aide que reçoit le pays.

52. L'ouverture des travaux de la Commission spéciale sur la réforme électorale a constitué une autre étape décisive traduisant les efforts déployés pour honorer les engagements pris par le Président Ghani et le Chef de l'exécutif, M. Abdullah, en septembre 2014 lors de la formation du Gouvernement et pour améliorer davantage encore les processus électoraux et renforcer la confiance qu'ils suscitent dans l'opinion publique afghane. Les membres de la Commission travaillent d'arrachepied pour régler, dans un esprit de collaboration, un certain nombre de problèmes qui subsistent sur ce terrain.

53. Plusieurs personnalités afghanes de premier plan se sont toutefois publiquement déclarées préoccupées par la voie que suit le Gouvernement. Les divisions politiques au sein de ce dernier et les dissensions avec d'autres membres influents de la classe politique continuent de semer le doute sur sa capacité à prendre les décisions nécessaires au moment opportun et à mettre en œuvre des réformes efficaces. Quoi qu'il en soit, je me réjouis d'apprendre qu'un effort est fait pour parvenir à un engagement plus constructif qui aille dans l'intérêt de la nation. J'exhorte tous les dirigeants politiques à transcender leurs différences individuelles et à faire face à ces problèmes qui leur sont communs dans un esprit d'unité nationale.

54. Cette démarche constructive est d'autant plus essentielle que l'intensité du conflit à l'intérieur du pays ne montre aucun signe d'atténuation et qu'en tout état de cause, les conditions de sécurité sont plus fragiles et plus mouvantes. Les antagonismes entre les groupes hostiles au Gouvernement, notamment l'EIL et les Taliban, de même que les informations faisant régulièrement état de tensions au sein du mouvement Taliban, expliquent qu'il soit de plus en plus difficile de prévoir l'évolution du conflit. Dans le même temps, celui-ci continue de s'étendre dans les provinces du nord du pays et plusieurs attaques ont eu lieu à Kaboul. Les Forces de

sécurité afghanes ont ici fait preuve de courage dans l'exécution de leur mission et démontré leur capacité à résister à de fortes pressions. En dépit des difficultés auxquelles se heurtent ces forces, les appels demandant le rétablissement et le renforcement des milices favorables au Gouvernement pour lutter contre l'insécurité, et les signes qui vont dans le même sens, me préoccupent. Si l'on peut comprendre que les communautés locales aient envie de soutenir les Forces de sécurité, les groupes armés qui n'ont pas directement de comptes à rendre à l'État représentent, à long terme, un problème pour la sécurité du pays. J'invite instamment le Gouvernement à continuer d'axer ses efforts sur le renforcement des moyens dont disposent ses Forces de sécurité nationales, qui serviront tous les Afghans – devant lesquels ils seront responsables – et qui bénéficieront de leur plein soutien.

55. Je m'inquiète beaucoup des incidences que ce conflit continue d'avoir sur la population afghane en général, au vu des affrontements qui se sont poursuivis tout au long du mois sacré du ramadan. Les conséquences qu'entraînent les attaques des insurgés pour les civils, en particulier dans les zones urbaines, continuent d'aller à l'encontre des engagements pris publiquement par les factions antigouvernementales concernant la protection des populations civiles. Comme je l'ai indiqué dans la déclaration que j'ai faite le 14 juillet à la suite de la série d'attaques commises à Khost, Baghlan et Kaboul, rien ne saurait justifier ces odieux attentats perpétrés dans des lieux publics, dont les victimes sont majoritairement des civils. Les attentats abominables dont Kaboul a été le théâtre le 7 août sont à l'origine du plus grand nombre de victimes que l'on ait enregistré de mémoire récente dans cette ville, et l'on peut comprendre qu'ils aient suscité une réaction de colère considérable dans la population.

56. Le conflit continue en outre de saper les efforts déployés par les acteurs humanitaires pour acheminer l'aide. Il est absolument impératif que tous ceux qui sont touchés par un conflit aient accès à cette aide et que les travailleurs humanitaires puissent exécuter leur mission librement, sans craindre de faire l'objet d'actes de violence. Je tiens à rappeler une nouvelle fois à toutes les parties au conflit que les opérations militaires doivent être conduites dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et les engage vivement à s'y conformer pleinement.

57. L'augmentation simultanée des déplacements internes de population et des retours de réfugiés, phénomènes liés l'un comme l'autre au conflit en cours, pose un problème humanitaire et socioéconomique de plus en plus grave. Il convient ici de saluer les efforts menés par le Gouvernement et ses partenaires nationaux et internationaux pour gérer le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et pour répondre aux besoins humanitaires immédiats des personnes déplacées. J'encourage les donateurs à résoudre les problèmes de financement et à faire en sorte qu'une aide puisse être offerte à ceux qui en ont besoin.

58. L'annonce du décès du mollah Omar a de toute évidence des répercussions sur le processus de réconciliation : les questions qu'elle a suscitées concernant la cohésion des Taliban ont également jeté un doute quant à leur engagement en faveur d'un processus de paix. Le report du deuxième cycle de négociations constitue sans nul doute un pas en arrière, mais il est rare qu'un processus de paix évolue de façon linéaire. Je veux ici répéter que les Taliban doivent choisir le chemin qui mène à la paix et nommer à cet effet une délégation qui les représente et soit habilitée à

reprendre les pourparlers directs avec le Gouvernement. Un règlement politique pacifique par la voie du dialogue est nécessaire pour assurer l'avenir de l'Afghanistan.

59. Un processus de paix ne peut aboutir qu'à la condition de n'exclure personne. Il doit faire l'objet de discussions dans toutes les couches de la société, et ce débat public doit orienter et appuyer les négociations menées entre les dirigeants politiques. Les initiatives qui cherchent à stimuler les échanges de vues et à promouvoir l'intégration, à l'image du Dialogue du peuple afghan et du Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, sont d'une importance cruciale. Je me félicite de la promesse faite lors du lancement de ce plan par le Président Ghani, qui s'est engagé à mettre intégralement en œuvre les dispositions qu'il renferme et à veiller à que les femmes puissent participer au processus de paix.

60. Les Gouvernements afghan et pakistanais ont poursuivi leurs discussions sur des questions majeures et, quand bien même ces relations ont été émaillées d'un certain nombre de difficultés au cours de la période considérée, il y a lieu de penser que les deux nations s'efforcent de rétablir la confiance. Les pourparlers qui ont eu lieu à Murree le 7 juillet ont constitué une étape positive tant pour les relations de voisinage que pour le processus de paix afghan, le Pakistan ayant ici joué un rôle constructif en tant que pays hôte. Ces pourparlers ont montré que des progrès étaient possibles, grâce à un dialogue positif au niveau régional. L'évolution de la situation qui a été observée par la suite a cependant mis les relations bilatérales à rude épreuve et risque de nuire à l'efficacité du partenariat régional que les États tentent de mettre en place. Face à l'exaspération grandissante qu'ont suscitée en Afghanistan les attentats commis le 7 août à Kaboul, la visite qu'ont effectuée de hauts responsables afghans à Islamabad le 13 août a souligné combien il était nécessaire que les partenaires soient animés d'une volonté commune de chercher ensemble, sur un pied d'égalité, à résoudre les problèmes de sécurité. Je demande instamment aux Gouvernements afghan et pakistanais de redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente sur les questions de coordination en matière de sécurité et de continuer à étudier les possibilités permettant de contribuer au mieux à un processus de paix conduit et géré par les Afghans.

61. S'agissant de la requête dont j'ai été saisi par le Conseil de sécurité me demandant de procéder à un examen du rôle, de la structure et des activités de l'ensemble des entités des Nations Unies en Afghanistan, je suis heureux de pouvoir annoncer que la commission tripartite constituée de représentants du Gouvernement, de la communauté internationale des donateurs, de la MANUA ainsi que d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies a achevé ses travaux dans les délais qui lui étaient impartis. Cet examen a permis à toutes les parties prenantes de faire le point et d'attirer l'attention sur d'importants aspects de l'action que mène l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan, ce qui s'est traduit par une meilleure harmonisation des activités et des structures y afférentes. Je nourris l'espoir que le rapport et les recommandations de la Commission éclaireront les débats que le Conseil aura à ce sujet au début de 2016.

62. Pour conclure, je tiens à remercier tout le personnel des Nations Unies présent en Afghanistan ainsi que mon Représentant spécial, Nicholas Haysom, des efforts inlassables qu'ils déploient, dans des conditions difficiles, pour contribuer à faire de l'Afghanistan un pays plus pacifique, plus prospère et plus stable.